



Date de dépôt : 25 septembre 2024

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Celine van Till : Récurrence des incendies dans les centres de recyclage à Genève – la prévention est-elle suffisante ?**

En date du 30 août 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Au cours des mois passés, plusieurs incendies survenus dans des centres de recyclage du canton ont assombri le ciel genevois.

Le dernier en date remonte au 1^{er} août 2024. Un article paru dans la Tribune de Genève du 5 août 2024¹ nous apprend que les batteries au lithium en seraient la cause principale.

Le directeur de l'entreprise Serbeco pointe les batteries au lithium. Il estime que la population n'est pas suffisamment sensibilisée au traitement de ces déchets-là. Il semble pour le surplus que certains marchands de la place refusent de reprendre les cigarettes électroniques usagées.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- Est-ce que le canton et les communes prennent des mesures particulières pour optimiser la reprise des batteries au lithium ?*
- Est-ce que le canton et les communes organisent des campagnes de prévention en faveur du recyclage des batteries au lithium ?*
- Est-ce que les commerces concernés sont sensibilisés à la reprise des cigarettes électroniques et des contrôles sont-ils effectués ?*

¹ [Incendie à Genève: l'enfer des batteries au lithium | Tribune de Genève \(tdg.ch\)](#)

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance des réponses qu'il apportera à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'expansion des objets du quotidien alimentés par des batteries au lithium-ion engendre un nouvel enjeu en matière de collecte sélective des objets contenant ces batteries. En préambule, s'agissant des départs de feu dans les centres de tri, il convient de préciser que l'Association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier (VSMR) indique que 40% des départs de feu ont lieu parmi les déchets mélangés et les encombrants, bien plus rarement parmi les déchets électroniques (16%) et les piles (15%). Ainsi, bien que les batteries au lithium-ion soient régulièrement désignées comme la source des départs de feu, déterminer l'origine des incendies qui se déclarent dans les centres de recyclage est finalement relativement complexe et le tri à la source dans la bonne filière est, comme régulièrement en matière de déchets, le garant d'une gestion adéquate des ressources et des risques.

Les objets contenant des batteries au lithium-ion sont régis au niveau fédéral, via l'ordonnance fédérale sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques, du 20 octobre 2021 (OREA; RS 814.620). Cette législation en matière de récupération d'appareils électriques et électroniques souffre en premier lieu d'un manque de signalétique spécifique, contrairement au reste de l'Union européenne. En effet, l'OREA ne distingue pas les batteries au lithium-ion, particulièrement inflammables, des piles et accumulateurs habituels. L'OREA rend par contre obligatoire la reprise des objets alimentés par les commerces qui les vendent. Symétriquement, le citoyen a également l'obligation de rapporter ses appareils électriques ou électroniques dans un magasin ou une installation autorisée. En vertu de la même ordonnance, les détaillants ont l'obligation d'afficher le fait qu'ils reprennent les appareils électriques et électroniques, et ce gratuitement pour le consommateur. A noter que le dépôt de ces appareils n'est pas autorisé dans les collectes communales des encombrants, ni dans les espaces de récupération cantonaux.

En 2022, le canton de Genève a réalisé un audit des magasins vendant des appareils électriques et électroniques. Cet état des lieux a souligné le fait que, dans la grande majorité des cas, la législation est respectée par les enseignes habituées à reprendre ce type de déchets. A cette date, il n'existait pas encore de solution de reprise pour les cigarettes électroniques jetables (puffs). La solution de branche, mise en œuvre par la Fondation SENS, n'a été déployée qu'au 1^{er} juillet 2023.

Pleinement conscient des difficultés de la collecte sélective des objets contenant des batteries au lithium-ion, le canton a mis en place un groupe de travail, sous l'égide de l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et regroupant l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), le Service d'incendie et de secours, les recycleurs de Genève et la Fédération des entreprises romandes (FER). Ce groupe de travail a donné naissance à une campagne de communication visant à améliorer la récupération de ces batteries, lancée en mai 2024 sous la bannière de la campagne « Trions mieux ». Elle se compose de :

- la diffusion de visuels par le biais d'affiches, avec 28 communes partenaires de diffusion;
- une mise en ligne d'informations sur les piles et les batteries au lithium-ion sur le site trionsmieux.ge.ch;
- la diffusion de posts et de stories sur les comptes Facebook et Instagram « GE-environnement ».

Le Conseil d'Etat envisage d'amplifier cette campagne dès l'automne 2024, notamment avec une présence accrue sur les réseaux sociaux et dans l'espace public, ainsi qu'avec des contrôles pédagogiques auprès des détaillants. La question de la collecte sélective des batteries dépassant largement le contexte genevois, le canton et les recycleurs genevois sont également présents dans un groupe de travail au niveau fédéral. En l'état actuel des discussions, les travaux s'orientent vers une campagne de sensibilisation au niveau national.

S'agissant plus spécifiquement des cigarettes électroniques jetables, la solution de branche n'ayant été mise en place qu'en juillet 2023, cela constitue une démarche nouvelle auprès des buralistes et des consommateurs de ces produits. Le retour de ces produits se heurte également à un marketing ludique, qui ne permet pas au consommateur de prendre conscience de leur dangerosité et de l'obligation de les rapporter sur les lieux de vente.

Néanmoins, le canton a envoyé, en mai 2024, un courrier d'information aux détenteurs d'une autorisation de vente de tabac et produits assimilés au tabac (buralistes, magasins spécialisés, stations-services, etc.), rappelant l'obligation de reprise et la mise en service de la solution SENS, qui leur permet de collecter les puffs facilement (renvoi par la poste) et gratuitement pour recyclage. Par ailleurs, le Conseil d'Etat va lancer tout prochainement une nouvelle campagne de sensibilisation à la récupération des piles et batteries au lithium-ion. Les déchets électroniques et les puffs seront particulièrement visés, notamment auprès des jeunes qui constituent la majorité des utilisateurs de ces produits.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET